

nous nous faisons les petits enfants de Dieu, nous nous laissons ceindre les reins des robes longues de la foi, et le repos nous surprend tout confiants sur le seuil de la religion. Touchante unanimité ! On voit les hommes les plus divers en apparence réunir leurs mains pour appuyer la pierre angulaire du temple que menace d'emporter le torrent des révolutions.

Mais après la foi, le patriotisme, après l'honneur de Dieu, l'honneur du sang. Nous donnons nos meilleures affections à Rome ; mais nous n'oublions pas non plus ce que nous devons à la France. Ici, personne n'hésite ; la générosité est, pour ainsi dire, au concours entre toutes les origines. Ce qu'ont fait pour la France, les Anglais, les Irlandais, les Suisses, les Américains etc., nous avons voulu, nous avons su le faire. Ailleurs, on a donné des millions ; le Canada, lui, n'a donné qu'une obole, mais cette obole était tout imprégnée des plus purs sentiments de charité. Car les premiers, nous avons eu l'idée d'unir à la pitié pour les vivants, la prière pour les morts, au soulagement des corps le soulagement des âmes ; les premiers, nous nous sommes soulevés, que tous ces morts, ensevelis dans la gloire humaine, ne sont pas tous ressuscités dans la gloire éternelle ; au delà du citoyen, nous avons vu le chrétien. S'il y a des larmes à essuyer, il y a des fautes à expier ; le héros, du champ de bataille, n'est pas toujours un martyr, et les couronnes que nous treçons ne vont pas toutes au front des élus.

Cette idée, ces impressions, se sont manifestées d'une façon éclatante dans la touchante cérémonie, qui a eu lieu à l'église Notre-Dame de Montréal, le 14 de ce mois. Cent cinquante zones Canadiennes, réunis autour d'un somptueux catafalque, offraient au ciel leurs larmes et leurs prières pour le salut de leurs frères d'armes, tombés à Arthenay ou sur les collines de Pathay. Les vénérables évêques Lynch, Bourget et Pin-danault, assistent à cette funèbre démonstration. Le prédicateur, M. l'abbé Collin, sut trouver dans son cœur de catholique et de Français, des clichés dignes des soldats et amis de Charette, et des accents déchirants pour décrire les calamités et les angoisses de sa patrie. Au dire de tous les auditeurs, son invocation à la France a été réellement entraînante.

De fait, les zouaves de Pie IX, ces prétendus enfants, qui avaient l'air de jouer au soldat, se sont conduits en héros partout où on les a vus engagés. Ils ont montré encore une fois à la France que le vrai courage a sa source dans l'amour de Dieu autant et plus encore que dans l'amour de la patrie ; car le premier amour commande le second. Là, où les vieux zouaves d'Afrique ont bronché, eux sont restés fermes. Espérons que leur vaillance sera appréciée et produira d'heureux résultats. Il doit y avoir encore assez de foi en France pour que ces jeunes croisés ne restent pas incompris. Déjà ce noble sentiment a paru se manifester dans l'Assemblée nationale qui n'a applaudi Charette et repoussé Garibaldi.

Quoique formée à la hâte, cette assemblée nous paraît assez heureusement constituée. La grande majorité a sincèrement à cœur le salut de la patrie.

Le 16 février, la déchéance de l'Empire est décrétée, une seule voix s'élevant pour le défendre, et la République est proclamée.

Le 17, M. Grévy occupe le siège présidentiel. M. Keller, député du Bas-Rhin, protesta de la manière la plus éloquente contre le démembrement de la France. « Je viens, dit-il, au nom de l'Alsace et de la Lorraine, déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition que nous la supplions de prendre en sérieuse considération :

« Nous soussignés, citoyens français élus par les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meuse et de la Moselle, portons à la connaissance de l'Assemblée nationale, l'expression de la volonté unanime des habitants de l'Alsace et de la Lorraine de rester français (applaudissements) et protestons du droit inaliénable et sacré des âmes dont aucun vainqueur ne saurait disposer sans leur assentiment. Nous avons en conséquence rédigé une protestation devant la France et l'Europe, afin de ne pas laisser consommer un acte qui serait le démembrement de la commune patrie. Nous déclarons donc que nous sommes et que nous serons à jamais Français. (Applaudissements sur tous les bancs.)

« L'Alsace et la Lorraine, depuis deux siècles qu'elles appartiennent à la France, ont fait assez de sacrifices et donné assez de preuves de dévouement à la cause de la grandeur nationale, pour que le vœu qu'elles expriment aujourd'hui rencontre une unanime adhésion ; elles ont scellé de leur sang leur droit à rester françaises, et aujourd'hui, après avoir résisté de toutes leurs forces à l'invasion de l'ennemi, elles attendent encore, en face du pays entier, l'immuable volonté de rester terre française et la confiance que la France saura assurer la continuité de leur existence nationale et les défendre contre les entreprises de la force victorieuse. (Applaudissements.)

« Si l'Assemblée venait à consentir l'aliénation de ces deux provinces, elle s'arrogerait un droit qui n'appartient même pas au peuple réuni dans ses comices. (A gauche : Très-bien !)

« L'Europe moderne ne peut laisser snisier un peuple comme un vil troupeau, et doit à sa propre conservation de ne pas laisser consacrer les iniquités de la force. Elle comprendra que la paix faite au prix d'une cession de territoire ne serait qu'une paix provisoire, qu'une provocation incessante à une guerre nouvelle, et cette guerre, je déclare que nous sommes prêts à la recommencer à toute heure. (Bravos.)

« Une cession de l'Alsace et de la Lorraine, la France ne peut la consentir ; l'Europe ne peut la consacrer.

« Aussi, les soussignés déclarent-ils qu'ils entendent considérer comme nuls et non avenues tous actes qui consacreront l'abandon de leur terri-

toire et aliénerait le droit à jamais inviolable de rester membre de la nation française, et ils jurent, pour le cas où une cession viendrait à être consentie, de revendiquer ultérieurement leur nationalité par toutes les voies possibles envers et contre tous les usurpateurs.

« M. Keller continuant.—Il me semble, messieurs, que cette proposition s'impose d'urgence. Vous savez quelles souffrances et quels sacrifices ces provinces se sont imposés.

« Mettez vous à notre place. Je sais qu'au fond, vous pensez comme nous ; vous pensez que l'Alsace et la Lorraine doivent rester françaises ; vous aimez ces deux provinces comme elles vous aiment. (Assentiment unanime.) Ne désespérez pas de la force morale ; elle triomphe toujours, souvent à la dernière heure. La paix, nous la voulons comme vous, mais nous voulons une paix fondée sur la justice. Je ne m'arrête pas aux formes du règlement. Je vous demande le témoignage d'un inaltérable dévouement à l'Alsace et à la Lorraine. Nous sommes comme des marins qui, voyant couler leur vaisseau, cherchent un refuge auprès de leurs frères d'armes. Nous vous tendons les mains, vous ne nous refuserez pas les vôtres. (Non, non, applaudissements.) Je demande l'urgence. (Des voix : L'urgence !)

« M. le président.—On demande l'urgence. Je dois consulter l'Assemblée sur l'urgence. Il sera procédé ensuite conformément aux prescriptions du règlement.

L'urgence est déclarée à l'unanimité.

M. le président.—La proposition doit être renvoyée dans les bureaux.

« Des voix.—A demain.

« M. Rochefort.—Tout de suite.

« M. Thiers.—Délibérez tout de suite.

« Voix nombreuses.—Faisons une séance de nuit.

« M. Thiers (grand silence).—L'Assemblée doit comprendre que sur des sujets aussi graves, il faut agir en hommes sérieux.

« Il s'agit de savoir si vous donneriez à vos négociateurs—que je ne connais pas—un mandat impératif ou la liberté de négocier.

« Quant à moi, je partage tous les sentiments de M. Keller, mais je dis qu'il faut que nous agissions comme des citoyens éclairés, qui ne se laissent pas entraîner par des paroles, mais qui savent ce qu'ils veulent placer derrière ces paroles. Nous ne devons vouloir qu'une chose, c'est prendre un parti tout de suite (Oui, oui.)

« Que chacun se retire dans ses bureaux et ne s'abrite pas derrière le gouvernement que vous allez nommer. Il faut nous prononcer : c'est la paix ou la guerre. (Oui, oui.)

« Si je puis quelque chose pour mon pays, je suis prêt à me dévouer, à lui sacrifier ce qui me reste de force, d'existence ; mais je le déclare, je ne pourrais pas accepter un mandat que je saurais ne pas pouvoir remplir. Il faut donc absolument que nous sachions ce que vous voulez ; il n'est pas besoin d'une si lo, que d'libération, vous n'avez pas été sans avoir pensé à la situation qui a été faite à la France, et depuis plusieurs mois peut-être, vous avez une idée arrêtée sur ce qui convient de faire. Pourquoi vous abriter alors derrière un délai de 24 heures ? Délibérez de suite. (Approbation générale.)

« La Chambre se retire dans ses bureaux.

« Il est 4 heures. La séance n'est pas levée, mais suspendue.

« Après une heure et demie de suspension, M. Deulé, nommé rapporteur, monte à la tribune.

« Votre commission, messieurs, vous propose à l'unanimité moins une voix de substituer à la proposition de M. Keller, la proposition suivante :

« L'Assemblée nationale accueille avec la plus vive sympathie la proposition de M. Keller et de ses collègues, et s'en remet à la sagesse et au patriotisme des négociateurs français.

« La proposition, mise aux voix, est adoptée à la presque unanimité.

Le même jour, Thiers est nommé Chef du pouvoir exécutif de la République française.

La Commission, chargée de préparer le décret qui va constituer cette nouvelle puissance, expose en peu de mots les titres qui ont valu à Thiers la confiance universelle.

« L'inspiration, (dit-elle dans son rapport) qui lui a fait, il y a trente ans, fortifier Paris, que la famine seule a pu réduire, (très-bien !) la prouvoiance qui lui a fait, il y a quelques mois, combattre la guerre, quand il était possible de la conjurer, le dévouement qui l'a conduit chez tous les peuples de l'Europe pour y défendre les intérêts de la France, les droits de la civilisation, enfin l'hommage que lui rendent en ce moment les votes de tant de départements, tout l'indiquait à notre choix.

« Donnons-lui la force de notre unanimité ; c'est le seul moyen d'ajouter à la force de son patriotisme. Il saura trouver de dignes auxiliaires parmi ceux qui, à Paris comme en Province, ont supporté les travaux et les douleurs de la lutte.

Dès le 10, le ministère est formé comme suit :

M. Dufaure, ministre de la justice.

M. Favre, ministre des affaires étrangères.

M. Picard, ministre de l'intérieur.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique.

M. de Larey, ministre des travaux publics.

M. Lambrecht, ministre du commerce.

M. le Général de Flô, ministre de la guerre.

M. l'amiral Pothuan, ministre de la marine.

Quelques jours plus tard, M. Poyer-Querlier arrivait à Bordeaux,